

Compte-rendu du groupe de travail du lundi 9 mars 2015

Rôle de ce groupe de travail: lors de ce groupe de travail, l'inspection reçoit les remarques et demandes des organisations en préparation du CTSD du 31 mars qui discutera de la carte scolaire pour la rentrée 2015.

Notre rôle est donc d'effectuer des demandes d'ouverture de classe là où c'est nécessaire et d'effectuer des remarques en terme de politique de gestion des postes (RASED, direction,...). En aucun cas, le SNUipp-FSU n'aborde le cas des écoles susceptibles de se voir condamner à une fermeture afin de ne pas alerter l'inspection académique sur leur situation le cas échéant. Ce n'est pas notre rôle.

Étaient présents:

- M. L'IEN-A
- M. Le secrétaire général
- 2 personnels des services administratifs
- 3 représentants du SNUipp-FSU
- 2 représentants de l'UNSA
- 1 représentant de SUD Éducation

1. Contexte:

Le secrétaire général rappelle le contexte de baisse des effectifs au niveau départemental et académique.

En conséquence, le département rendra 8 postes à la rentrée.

2. Demandes des organisations syndicales:

Le SNUipp-FSU effectue les demandes suivantes:

- une ouverture de classe, au regard des effectifs annoncés, pour les écoles suivantes:
 - Fernand Léger à Argentan
 - RPI Ciral/ La Roche Mabile/ St Didier Ss Ecouves.
- Décharge de direction:
 - 1/2 tps de décharge pour les écoles 9 classes,
 - temps de décharge supplémentaire pour les écoles ayant une CLIS et un seul 1/4 de décharge (Bellême, Domfront St Front et Paul Bert, Argentan Pagnol, ...)
- Rased: demande de créations de postes E et G à la hauteur des moyens existants à la rentrée 2007.
- Gens du voyages: postes de référents gens du voyage pour les écoles concernées
- CLIN: devant l'augmentation du nombre de primo-arrivants et d'allophones sur le REP+.
- "Postes – de 3 ans": demande de créations de ce type de postes tels que décrits dans la circulaire ministérielle et non une simple coloration comme effectuée dans l'Orne.
- Postes de brigade: au regard des difficultés rencontrées ces dernières semaines, la brigade ne semble pas suffisante et ce d'autant plus que cette année, nous avons 3 personnels en surnombre qui effectuent également cette mission.

Enfin, nous demandons qu'en carte scolaire, les TPS soient comptabilisés dans les effectifs. L'UNSA rebondit sur cette proposition en demandant qu'au moins, les TPS réellement

inscrits et présents en décembre soient pris en compte. L'UNSA rejoint également la demande du SNUipp-FSU sur les RASED, puis demande quelle est la politique de la direction académique par rapport à la question de la décharge de direction et nous rejoint quant à la demande des décharges à 1/2 tps pour les écoles à 9 classes.

Elle aborde ensuite les situations de Paul Souvray à la Ferté Macé, de Montsort et craignent des fermetures pour la Ferté Macé Prévert et Couterne.

Le SNUipp-FSU précise qu'effectivement, il y a une augmentation des effectifs à Couterne par rapport aux prévisions. Mais nous n'avons pas souhaité en discuter ce jour car nous ne souhaitons pas alerter la direction académique sur le fait que telle ou telle école pourrait subir une fermeture.

L'UNSA s'inquiète pour les écoles de l'Aigle Hugo, celles de Vimoutiers, de Randonnai et St Maurice les Charencey, Gauville/ST Evroult, Ste Gauburge/Ste Colombe et de Bazoches sur Hoëne. Pour les écoles de Randonnai et Saint Maurice les Charencey, elle est favorable à une fusion. Cela entraînerait une fermeture. Elle demande si la sectorisation sera revue sur Alençon.

L'IEN-A répond qu'un travail est mené sur Alençon, la CUA et d'éventuelles communes nouvelles sur ce sujet. La ville n'orientera pas d'élèves hors secteur ou commune sur Montsort. La sectorisation sera revue sur Alençon, voire la CUA en 2016-2017.

SUD-Education s'inquiète pour le pôle Igé/ Le Gué de la Chaîne car un élu a annoncé une fusion avec Bellême avec fermeture de 4 postes. La direction académique n'est pas informée. Elle rappelle que si la CDC a compétence sur les structures, c'est le Directeur Académique seul qui décide de l'octroi ou du retrait des moyens. Le SNUipp-FSU refait l'historique de ce pôle pour lequel les conséquences étaient prévisibles, annoncent leur totale opposition à cette fusion et dénoncent le comportement et la manière d'agir d'un des élus sur ces sujets.

D'ailleurs, pour éviter les rumeurs, le SNUipp-FSU demande que lorsque l'administration envoie un courrier aux élus, qu'en copie en soit faite au directeur ou à la directrice. Pour l'IEN-A, la ressource c'est l'IEN et il est préférable que les collègues appellent directement l'IEN lorsque qu'ils ont un doute. Nous expliquons qu'il est difficilement imaginable qu'une équipe appelle son IEN pour lui expliquer que les effectifs peuvent mériter une fermeture et qu'ils s'en inquiètent.

Sur ce sujet, l'UNSA demande que lors d'une rencontre entre l'institution et les élus les directeurs et directrices soient présents. L'IEN6A explique que parfois, leur présence serait contre-productrice.

Nous insistons sur la communication et demandons qu'au moins l'information du sujet de la rencontre soit donnée.

Pour revenir au pôle Igé / Le Gué de la chaîne, l'IEN-A précise que même en cas de fermeture, au regard des effectifs, il y a possibilité de maintenir une classe maternelle sur chaque site.

SUD-Education demande sur quel site aurait lieu la fermeture sur le RPI dit "des 3 saints".

Ce n'est pas l'inspection qui décide mais ceux qui ont la compétence scolaire. SUD-Education précise que sur Ceton la décharge de direction n'est pas suffisante car presque totalement absorbée par les équipes éducatives et ESS de fait de la population particulière accueillie. Ils craignent également une fermeture sur Alençon Courteille. Quant à Vimoutiers, Sud-Education voudrait savoir si une fusion est réellement envisagée car là aussi la communication serait défailante.

L'IEN-A confirme mais explique que la décision a été prise très tardivement suite à une réflexion menée avec l'élue responsable de la compétence scolaire et à l'analyse menée sur différents points de réflexion: difficulté globale des écoles, de relation maternelle/élémentaire et élémentaire/collège, du faible nombre d'inscription dans le public par rapport au privé notamment en TPS, ... Tous les clignotants sont au rouge malgré des moyens très importants en terme de personnel (ratio P/E).

Le SNUipp-FSU explique qu'au regard de ce qui est dit, il lui semble que, sur cette situation en particulier, un vrai dispositif TPS serait nécessaire afin de travailler avec la halte-garderie et la crèche. Pour l'IEN-A, il n'y a pas assez de TPS. Pour le SNUipp-FSU, c'est un travail à long terme qu'il faut envisager et cet effort est sûrement nécessaire.

L'IEN-A annonce que le futur projet de réseau l'intégrera. Le SNUipp-FSU demande que l'information aux collègues soit faite précisément sur le projet.

3. Direction d'école:

L'IEN-A annonce que les services ont effectué un état des lieux avec avec l'objectif d'une lecture visible du principe d'attribution des décharges.

Le SNUipp-FSU se dit favorable à des règles précises et équitables et demande le maintien d'un 1/2 temps pour les écoles 9 classes et pour les écoles n'ayant qu'1/4tps et 2 CLIS.

L'IEN-A décide de nous présenter les conclusions de leur travail qui devraient être présentées en CTSD si le Directeur Académique les valide.

Les critères sont les suivants:

1) Principe de base: le barème national prévu pour la rentrée 2016-2017 sera mis en place dès la rentrée 2015-2016. Pour rappel, le voici:

- 1 à 3 cl: 10jrs de décharge
- 4 cl: 0,25 de décharge
- 5 à 7 cl: 0,25 de décharge
- 8 cl: 0,33 de décharge
- 9cl: 0,33 de décharge
- 10 à 13 cl: 0,5 de décharge
- 14 cl et +: 1 de décharge

2) critères de décharge supplémentaire:

- REP+: décharge complète
- REP: barème immédiatement supérieur au barème national (par exemple, si 9 classes, alors 0,5 au lieu de 0,33)
- CLIS: si 2 CLIS alors barème immédiatement supérieur au barème national
- Ecoles à 2 sites sur communes différentes hors RPI: barème immédiatement supérieur au barème national (sont concernées: Chanu/Landisacq, Igé/ Le Gué, Ste Gauburge/ Echauffour, Mauves/ Le Pin, Banvou/Le Châtellier)
- RPI: - RPI concentrés: pas de décharge supplémentaire
 - RPI dispersés: si déjà 1/4 au titre des 4 cl, barème immédiatement supérieur au barème national, sinon 0,25.
 - Dans le cas d'un RPI à 10 classes 5+3+2, c'est le seuil le plus favorable qui est appliqué soit 0,5.

3) Moratoire:

Le principe du moratoire qui occasionnait par la suite des inégalités est abandonné. Dorénavant, toute perte de classe sur une école entraînera l'ajustement de la décharge de direction le cas échéant.

4) Demandes du SNUipp-FSU:

- Maintien d'1/2 tps de décharge pour les écoles 9 classes
- écoles à 1 CLIS: 10 ou 15 jrs de décharge supplémentaire